



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-051-2024-04

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Délégation départementale de Paris

IDF-2024-04-23-00001 - Arrêté 2024-DD75-010 Propharmacien centre de santé Edison (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Département affaires juridiques et marchés publics

IDF-2024-04-22-00016 - Arrêté portant nomination du délégué à la protection des données personnelles de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (1 page)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-23-00001

Arrêté 2024-DD75-010 Propharmacien centre de
santé Edison

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-DD75-010 Autorisant la détention et la dispensation de médicaments par un médecin Propharmacien

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, et notamment les articles L.3111-11, R.2212-13 et R.3112-15 ;
- VU** L'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 04 mars 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024-017 du 04 mars 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;

CONSIDÉRANT Le courrier de Monsieur Pierre-Adrien HINGRAY, sous-directeur de l'Offre et des Parcours de Soins de la ville de Paris, en date du 12 février 2024, sollicitant l'Agence Régionale de Santé Île-de-France aux fins de procéder à la reconnaissance du Docteur Véronique SOLANO, médecin responsable du centre de santé Edison, en qualité de praticien habilité à détenir, dispenser et contrôler la gestion des vaccins et des médicaments nécessaires à la mise en œuvre des activités de la structure, sise 44 rue Charles MOUREU, 75013 PARIS.

CONSIDÉRANT L'avis favorable du pharmacien-inspecteur du Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Île-de-France, en date du 18 avril 2024 portant sur l'autorisation Propharmacien du Docteur Véronique SOLANO au sein du centre de santé Edison ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Docteur Véronique SOLANO, dont le n° RPPS est le 10 003 990 917, est autorisée, à titre personnel, à assurer la gestion et la délivrance de médicaments au sein du centre de santé Edison, sis 44 rue Charles MOUREU, 75013 PARIS.

ARTICLE 2^e : Le médecin autorisé devra réceptionner les médicaments et tenir un registre des livraisons et des dispensations, mentionnant le jour, le contexte, la nature et la quantité des médicaments dispensés et la balance journalière pour chaque médicament.

- ARTICLE 3^e:** Les médicaments devront être stockés, en fonction des volumes, soit dans une pièce réservée et fermée à clef, soit dans une pièce à accès limité et dans une armoire fermée à clef.
De plus, conformément aux dispositions de l'article R. 5124-45 du code de la santé publique, l'approvisionnement en médicaments peut se faire directement auprès des fabricants, dépositaires ou grossistes-répartiteurs sur commande écrite du Docteur Véronique SOLANO.
- ARTICLE 4^e:** Un recours peut être formé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr pour les tiers.
- ARTICLE 5^e:** Le Directeur de la Délégation Départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23/04/2024

Pour la Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-22-00016

Arrêté portant nomination du délégué à la
protection des données personnelles de
l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ SG - N°2024/002

portant nomination du délégué à la protection des données personnelles de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679 du 27/04/16 et notamment les articles 37, 38, 39 ;
- VU** Le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre IV de la première partie consacré aux agences régionales de santé ;
- VU** La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- VU** Le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- VU** L'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution des fonctions de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 4 mars 2024.

DECIDE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Ava FARZIN POUR, juriste au département des affaires juridiques et soins psychiatriques sans consentement du Secrétariat général, est nommée déléguée à la protection des données personnelles (DPD) au sein de l'Agence régionale de santé Île-de-France.
- ARTICLE 2 :** Elle exercera sa fonction au sein de l'agence et sera joignable par téléphone au 01 44 02 03 12 et par courriel à l'adresse : ars-idf-dpd@ars.sante.fr.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22/04/2024

La Directrice générale par intérim
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNÉ

Sophie MARTINON